



LE DÉFENSEUR DU DROIT À LA SANTÉ
ET À LA DIGNITÉ AU TRAVAIL

UNE AUTORITÉ INDÉPENDANTE EN CHARGE
DE LA SOCIOVIGILANCE

Concept créé par Nina Tarhouny

DOSSIER DE PRÉSENTATION
SOCIOVIGILANCE
UNE INNOVATION INSTITUTIONNELLE

PÉTITION OFFICIELLE LANCÉE AU CESE - SEPTEMBRE 2025



DR. NINA TARHOUNY
CONTACT@SOCIOVIGILANCE.ORG



SOCIOVIGILANCE : PROTÉGER LA SANTÉ ET LA DIGNITÉ AU TRAVAIL

POURQUOI LA SOCIOVIGILANCE ?

Chaque année en France, plus d'un **million d'accidents du travail et de maladies professionnelles** sont recensés. En 2023, **1 287 travailleurs ont perdu la vie**. Ce n'est ni une guerre, ni une épidémie : c'est le prix d'un **travail délétère**.

Face à un système actuel fragmenté, incapable d'endiguer ce **désastre humain et économique**, la Sociovigilance - une vigilance sanitaire spécifique à la santé au travail - propose une approche inédite pour protéger la santé physique et mentale des travailleurs. Elle vise à dépasser les limites des politiques actuelles, en érigeant une **gouvernance unifiée et proactive** dédiée à la prévention des risques professionnels.

Cette approche ne se contente pas de réagir aux crises ou d'intervenir après l'apparition des troubles. Elle ambitionne au contraire de détecter les signaux faibles, d'anticiper les risques émergents et de déployer des solutions adaptées avant que les problèmes ne deviennent critiques.

La Sociovigilance repose sur une redéfinition profonde des priorités en matière de santé publique. Elle place la **dignité** des travailleurs au cœur de son dispositif, affirmant que la santé au travail ne se limite pas à une question de conformité réglementaire, mais constitue un droit fondamental, indissociable d'une **citoyenneté pleine et entière**.

Cette vision s'inscrit dans un cadre global où **la protection des individus devient un levier de transformation sociale, renforçant à la fois la justice, l'efficacité économique et la durabilité des modèles organisationnels**.

SOMMAIRE

Les insuffisances du système actuel de protection de la santé au travail	p. 3
La Sociovigilance : un changement de paradigme	p. 4
Les bénéfices de la Sociovigilance	p. 5
La Sociovigilance : une reconnaissance nationale et internationale	p. 6
La Sociovigilance dans la presse	p. 7



SOCIOVIGILANCE : PROTÉGER LA SANTÉ ET LA DIGNITÉ AU TRAVAIL

LES INSUFFISANCES DU SYSTÈME ACTUEL DE PROTECTION DE LA SANTÉ AU TRAVAIL

Malgré une trentaine d'acteurs impliqués dans la prévention des risques professionnels en France, le système actuel reste marqué par un **manque de coordination et une dispersion des compétences**. Depuis le scandale de l'amiante en 2005, le travail a été intégré aux préoccupations de sécurité sanitaire, mais sans qu'une vigilance globale dédiée ne soit mise en place. Bien qu'étant des enjeux majeurs pour la santé publique, les risques professionnels sont encore traités de manière marginale et insuffisante. Pourtant, il existe de multiples vigilances sanitaires pour d'autres domaines de la santé (ex : pharmacovigilance, biovigilance, cosmétovigilance), mais pas pour la santé au travail.

UN GOUFFRE FINANCIER POUR L'ÉTAT ET LES ENTREPRISES



Sources : [Rapport 2023 de l'Assurance maladie](#) ; [Institut Sapiens 2018](#) ; [Baromètre Alma](#) ; [Baromètre Midori](#)

Aujourd'hui, le paysage institutionnel est fragmenté, avec une multitude d'**entités dispersées** ayant des rôles partiels et parfois redondants. Cette absence de synergie nuit à une prévention efficace et à la reconnaissance des risques professionnels comme des enjeux sanitaires majeurs.

Dans des entreprises, pourtant condamnées - l'exemple le plus emblématique étant celui de France Télécom / Orange - des conditions de travail délétères persistent.

La Sociovigilance émerge comme une solution institutionnelle pour combler ces lacunes et **transformer la gestion des risques**.

UN COÛT HUMAIN INSOUTENABLE

Source : [Rapport 2023 de l'Assurance maladie](#) ; [ATMP dans la fonction publique 2024](#) ; [Santé publique France 2021](#)





SOCIOVIGILANCE : PROTÉGER LA SANTÉ ET LA DIGNITÉ AU TRAVAIL

LA SOCIOVIGILANCE : UN CHANGEMENT DE PARADIGME

La Sociovigilance marque un tournant dans la manière dont les risques liés au travail sont perçus et gérés. Elle propose de passer d'une logique réactive à une vigilance anticipative et systémique. Concrètement, elle permet de :

- Détecter les signaux faibles grâce à une veille nationale et scientifique ;
- Coordonner les réponses via une gouvernance unifiée et un portail centralisé de signalements ;
- Intervenir sur le terrain par des équipes pluridisciplinaires capables d'accompagner entreprises et travailleurs.

Au coeur de la Sociovigilance se trouve la création d'une **autorité indépendante** : le Défenseur du droit à la santé et à la dignité au travail.

Chargée de coordonner les efforts en matière de prévention, cette institution s'appuie sur de **deux pôles complémentaires** : un Pôle scientifique et un Pôle d'intervention.



UN PORTAIL NATIONAL UNIQUE

Une plateforme nationale unique pour signaler les risques liés à la santé au travail - comme il en existe déjà dans d'autres domaines de la santé publique.

Accessible à tous, gérée par l'autorité, elle relie les signaux faibles à une réponse stratégique.

Plateforme de signalement existant dans d'autres domaines de la santé publique

Cette autorité, **accessible à tous les travailleurs**, quel que soit leur statut (salariés, fonctionnaires, contractuels, indépendants, intérimaires, travailleurs des plateformes, apprentis, stagiaires) fonctionnerait par saisine ou auto-saisine, en s'appuyant sur les données issues des signalements sur la plateforme numérique dédiée et des missions de veille.

EN SEPTEMBRE 2025, UNE PÉTITION EST LANCÉE AUPRÈS DU **CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL** POUR INSCRIRE LA SOCIOVIGILANCE DANS L'AGENDA DU GOUVERNEMENT ET EN FAIRE UNE RÉALITÉ.



SOCIOVIGILANCE : PROTÉGER LA SANTÉ ET LA DIGNITÉ AU TRAVAIL

LES BÉNÉFICES DE LA SOCIOVIGILANCE

La mise en oeuvre de la Sociovigilance représente un levier stratégique majeur pour les entreprises, les institutions et la société tout entière.

1. PERFORMANCE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

- Une meilleure gestion des risques permet de réduire des pertes économiques estimées à **plusieurs milliards d'euros chaque année**, en limitant l'absentéisme, le turnover, les accidents et les contentieux.
- Le renforcement du bien-être au travail augmente l'engagement, la fidélisation et la productivité des salariés, **améliorant durablement la compétitivité des entreprises**.
- À l'échelle collective, la réduction des troubles liés au travail allège les dépenses publiques en santé, en justice et en accompagnement social.

2. AMÉLIORATION DE LA SANTÉ PUBLIQUE

- En traitant les risques professionnels comme des enjeux sanitaires à part entière, la Sociovigilance garantit une **meilleure protection de la santé physique et mentale** de millions de travailleurs, aujourd'hui encore insuffisamment protégés par le système actuel..
- Elle inscrit la santé au travail dans une logique de prévention active, à l'image des autres vigilances sanitaires.

3. TRANSFORMATION INSTITUTIONNELLE

- En unifiant les efforts aujourd'hui éparpillés, la Sociovigilance permet de **passer d'un système fragmenté à une gouvernance claire, efficace et proactive**.
- La création d'une autorité indépendante permet de traiter plus rapidement les signaux faibles, de déclencher des interventions ciblées, et d'accompagner concrètement les entreprises et les travailleurs.

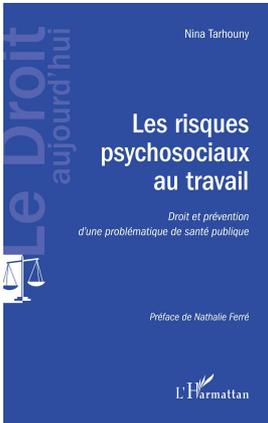
La Sociovigilance incarne **un modèle d'avenir, où la santé, la dignité et la performance économique s'articulent autour d'une gouvernance plus juste et plus efficace**.



SOCIOVIGILANCE : PROTÉGER LA SANTÉ ET LA DIGNITÉ AU TRAVAIL

LA SOCIOVIGILANCE : UNE RECONNAISSANCE NATIONALE ET INTERNATIONALE

ORIGINE DU CONCEPT



Le concept de Sociovigilance a été créé par Nina Tarhouny dans le cadre de ses travaux de recherches doctorales - thèse publiée en 2020 chez L’Harmattan, 694p. L’auteure y livre une analyse concrète, documentée et éprouvée de la situation des entreprises face à des sujets sensibles articulés autour du triptyque travail - droit - santé.

En croisant les outils du droit, les enseignements de la santé publique et l’observation des pratiques organisationnelles, elle a posé les fondations d’un modèle inédit de gouvernance. C’est de cette articulation que naît la Sociovigilance : une approche qui associe la vigilance sanitaire et la protection des droits fondamentaux pour construire une réponse institutionnelle à la hauteur des enjeux contemporains.

AU SÉNAT



La Sociovigilance a retenu l’attention du Sénat dès 2021, lors des débats sur la prévention en santé au travail.

Nina Tarhouny a été **auditionnée à deux reprises** par la Commission des affaires sociales.

En 2023, un **amendement** à la réforme des retraites a demandé une étude de faisabilité d’une autorité indépendante dédiée à la Sociovigilance.



À L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL



En juillet 2025, à l’occasion de la 9^e conférence du *Regulating for Decent Work Network* ayant pour thème “*Renforcer les institutions du travail et la voix des travailleurs*”, Nina Tarhouny a présenté la Sociovigilance, au siège de l’OIT à Genève, inscrivant ainsi la Sociovigilance dans le débat international sur l’avenir des institutions de la santé au travail et renforçant sa légitimité comme modèle innovant de prévention.



SOCIOVIGILANCE : PROTÉGER LA SANTÉ ET LA DIGNITÉ AU TRAVAIL

LA SOCIOVIGILANCE DANS LA PRESSE

DÉBATS · CONDITIONS DE TRAVAIL

Covid-19 : « Il n'existe à ce jour aucun système de vigilance sanitaire spécifique à la santé au travail »

LE MONDE

En 2020, Nina Tarhouny avait publié [une tribune](#) dans **Le Monde** dans laquelle elle défend l'idée de la création d'une autorité indépendante chargée de la Sociovigilance.

TRIBUNE

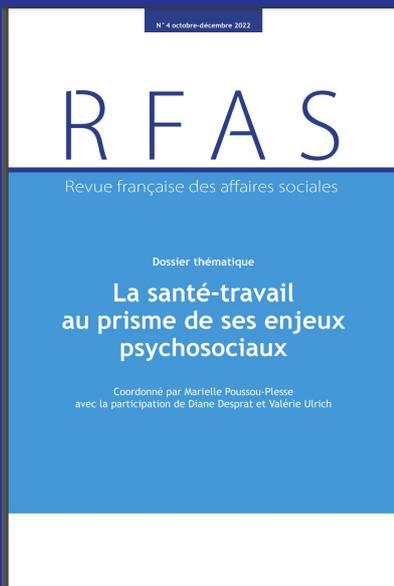
Nina Tarhouny
Juriste

Nina Tarhouny, fondatrice du cabinet de conseil Global Impact, défend l'idée, dans une tribune au « Monde », que le droit à la santé au travail nécessite la création d'une institution indépendante chargée d'un système de surveillance sanitaire.

Publié le 16 octobre 2020 à 14h02, modifié le 16 octobre 2020 à 15h10 | Lecture 3 min.

REVUE FRANÇAISE DES AFFAIRES SOCIALES

En 2022, la [Revue française des affaires sociales](#) a ainsi qualifié les travaux de recherche sur la Sociovigilance



REVUE OPECST

La Sociovigilance a fait l'objet d'un intérêt particulier en tant que modèle innovant de détection et de prévention face aux risques émergents, dans les [Notes scientifiques](#) de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (OPECST).

Note n° 31 — Les équilibres psychosociaux à l'épreuve de la Covid-19 — Décembre 2021

Résumé

- La lutte contre la pandémie de Covid-19 a bouleversé la vie sociale : proscription des contacts corporels, raréfaction des face-à-face, confinement, dématérialisation des échanges humains. S'il faut espérer que certains de ces changements vont disparaître avec elle, d'autres laisseront sans doute une empreinte plus profonde et plus durable.
- Trois domaines particuliers retiennent ici l'attention : le travail des soignants, la vie de la jeunesse (ainsi que, à la charnière des deux, la situation des étudiants en médecine), le monde de l'emploi tertiaire. Sans surprise, c'est là où des évolutions étaient déjà en cours que l'effet des mutations dues à la lutte sanitaire pourrait être pérenne.
- Malgré son caractère contraint, l'expérimentation à vaste échelle du télétravail a pu notamment modifier les rythmes de la vie sociale et réduire son décalage chronique avec l'horloge biologique individuelle. Mais l'augmentation de la sédentarité induite par le confinement reste un sujet de préoccupation.

Mme Michelle Meunier et M. Pierre Ouzoulias, sénateurs